Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Charcutier, veuillez visiter :
bpcharcutier.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL

CHARCUTIER-TRAITEUR

SESSION 2026

ÉPREUVE E4 : U41 GESTION-COMPTABILITÉ, MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES ET TECHNIQUES COMMERCIALES ET U42 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE

Coefficient : U41 : 4 ; U42 : 1 Durée : 3 heures

Aucun document personnel autorisé. Les documents techniques DT 1 à DT 3 sont fournis avec le sujet. Le document réponse DR 1 est à compléter et à rendre avec la copie.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse juridique d'une rupture de négociations (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Diagnostic managérial et stratégique (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Analyse économique et gestion commerciale (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : MAISON VIALLET, SAS DE CHARCUTERIE-TRAITEUR, CHAMBÉRY (SAVOIE)

La Maison Viallet est une SAS indépendante implantée à Chambéry. Elle fabrique et commercialise des charcuteries artisanales, des plats cuisinés et des prestations de traiteur. L'entreprise emploie 8 salariés et réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires auprès d'une clientèle locale de particuliers, d'entreprises et d'associations. Son positionnement repose sur la fabrication en petites séries, l'approvisionnement régional et une offre de réception personnalisée.

La direction étudie le développement d'une gamme de plateaux-repas à destination des entreprises et des événements locaux. Elle doit également apprécier les conséquences d'une rupture de négociations avec un fournisseur potentiel, établir un diagnostic de son environnement et mesurer la rentabilité de son activité et d'une opération commerciale envisagée.

Le sujet comprend trois parties pour un total de 20 points. Les documents DT 1 à DT 3 apportent les informations nécessaires. Les données économiques et commerciales propres à la Maison Viallet sont celles du cas présenté. Répondre de manière structurée, présenter les calculs et préciser les unités. Compléter et rendre le document réponse DR 1.

L'épreuve E4 comporte deux sous-épreuves distinctes : U41, d'une durée de 4 heures et de coefficient 4, et U42, d'une durée de 2 heures et de coefficient 1. Les durées et coefficients applicables à chaque sous-épreuve sont ceux indiqués sur les consignes de passation correspondantes.

PARTIE 1 : Analyse juridique d'une rupture de négociations (7 points)

Qualifier les faits et appliquer le raisonnement juridique à une situation précontractuelle

La Maison Viallet a engagé pendant cinq mois des discussions avec la société Alpes Distribution en vue d'un contrat d'approvisionnement exclusif en plateaux-repas. Les parties ont échangé sur les prix, les volumes et les conditions de livraison. Alpes Distribution a écrit que les modalités étaient « acceptées dans leur principe, sous réserve de la validation finale de la direction et de la signature du contrat ». Aucun contrat n'a été signé et aucune commande n'a été passée.

À la demande d'Alpes Distribution, la Maison Viallet a réalisé une étude de faisabilité spécifique, dont le coût documenté est de 1 800 euros. Le 3 mars 2026, sans préavis, Alpes Distribution a informé la Maison Viallet qu'elle mettait fin aux discussions et retenait un autre fournisseur. La Maison Viallet estime que le contrat aurait généré 12 000 euros de bénéfice et envisage de demander cette somme, ainsi que le remboursement de ses frais d'étude.

À l'aide des DT 1 et DT 2, répondez aux questions selon les étapes du syllogisme juridique : qualification juridique des faits, problème de droit, règle de droit applicable et solution motivée au regard de l'espèce.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les faits. Distinguez les pourparlers de la conclusion d'un contrat et identifiez les parties concernées ainsi que les éléments factuels susceptibles de caractériser les conditions de la rupture.

1.2 (1 point) Formulez le problème de droit auquel doit répondre la Maison Viallet concernant la rupture des négociations et les préjudices qu'elle souhaite faire indemniser.

1.3 (2 points) Présentez les règles de droit applicables à la liberté et à la bonne foi dans les négociations précontractuelles. Précisez, au regard des textes et de l'arrêt reproduits dans les DT 1 et DT 2, les limites de l'indemnisation en cas de rupture fautive.

1.4 (2,5 points) Appliquez les règles aux faits et proposez une solution motivée. Indiquez si la Maison Viallet peut invoquer un contrat conclu, si les circonstances sont susceptibles de caractériser une rupture fautive et quels préjudices elle pourrait demander. Justifiez le traitement distinct des frais d'étude de 1 800 euros et du bénéfice espéré de 12 000 euros.

PARTIE 2 : Diagnostic managérial et stratégique (7 points)

Analyser les ressources et l'environnement de l'entreprise, puis proposer des choix cohérents

La direction souhaite développer les ventes de plateaux-repas tout en préservant l'identité artisanale de l'entreprise. Elle dispose d'un atelier et d'une clientèle locale fidélisée, mais sa capacité de production et les disponibilités de son équipe sont limitées. Les informations de marché et de gestion figurent dans le DT 3. Les éléments de contexte PESTEL à retenir sont également fournis dans ce document.

Matrice de diagnostic stratégique à compléter

Diagnostic interne	Éléments relevés	Diagnostic externe	Éléments relevés
Forces	.....	Opportunités	.....
Faiblesses	.....	Menaces	.....

Compléter les cases pertinentes à partir du DT 3 et du contexte de l'entreprise.

2.1 (2 points) Complétez dans le DR 1 une matrice SWOT de la Maison Viallet en présentant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Chaque élément doit être justifié par une information du contexte ou du DT 3.

2.2 (2 points) Réalisez une analyse PESTEL de l'environnement de la Maison Viallet. Présentez au moins quatre facteurs relevant de dimensions différentes et expliquez brièvement leur effet possible sur le projet de développement des plateaux-repas.

2.3 (1,5 point) Analysez la cohérence du choix de développer une gamme de plateaux-repas pour les entreprises avec le positionnement, les ressources et les contraintes de la Maison Viallet. Appuyez votre réponse sur des éléments précis des documents.

2.4 (1,5 point) Formulez deux préconisations managériales ou commerciales hiérarchisées permettant de limiter les risques du projet et d'en favoriser la réussite. Pour chacune, précisez l'objectif poursuivi et un indicateur permettant d'en suivre le résultat.

PARTIE 3 : Analyse économique et gestion commerciale (6 points)

Exploiter les données comptables et mesurer la rentabilité d'une opération commerciale

La direction vous demande d'analyser les résultats de l'exercice 2025 et de vérifier l'intérêt financier d'une opération de lancement de plateaux-repas. Les montants du DT 3 sont exprimés hors taxes, sauf indication contraire. La TVA applicable au produit étudié est de 10 %. Pour les calculs, arrondir les montants au centime et les taux au dixième de pourcentage.

Tableau de calculs de gestion à compléter

Indicateur	Calcul ou résultat
Marge sur coût variable 2025	.....
Taux de marge sur coût variable	.....
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires	.....
Prix de vente hors taxes d'un plateau	.....
Marge sur coût variable unitaire du plateau	.....
Résultat prévisionnel de l'opération de lancement	.....

Compléter les cases signalées par des points de suspension.

3.1 (2 points) À partir du compte de résultat simplifié du DT 3, calculez la marge sur coût variable, le taux de marge sur coût variable, le résultat d'exploitation et le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires. Présentez les formules et les calculs. Concluez sur la situation de l'entreprise par rapport à son seuil de rentabilité.

3.2 (2 points) Calculez le prix de vente hors taxes d'un plateau-repas vendu 24,00 euros TTC, puis sa marge sur coût variable unitaire à partir du coût variable unitaire fourni dans le DT 3. Calculez également le chiffre d'affaires prévisionnel de l'opération pour 1 200 plateaux vendus et sa part du marché local estimé.

3.3 (2 points) Pour l'opération de lancement, calculez la marge sur coût variable totale prévisionnelle, puis le résultat incrémental après prise en compte des frais fixes spécifiques de promotion. Concluez sur l'intérêt financier de l'opération au regard des hypothèses fournies et indiquez une limite importante de cette prévision.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : RÈGLES DU CODE CIVIL RELATIVES AUX NÉGOCIATIONS ET À LA FORMATION DU CONTRAT

Extraits du Code civil en vigueur au 1er janvier 2026.

Article 1112 : « L'initiative, le déroulement et la rupture des négociations précontractuelles sont libres. Ils doivent impérativement satisfaire aux exigences de la bonne foi. En cas de faute commise dans les négociations, la réparation du préjudice qui en résulte ne peut avoir pour objet de compenser ni la perte des avantages attendus du contrat non conclu, ni la perte de chance d'obtenir ces avantages. »

Article 1113 : « Le contrat est formé par la rencontre d'une offre et d'une acceptation par lesquelles les parties manifestent leur volonté de s'engager. Cette volonté peut résulter d'une déclaration ou d'un comportement non équivoque de son auteur. »

Article 1104 : « Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi. Cette disposition est d'ordre public. »

Ces extraits sont fournis pour la résolution du cas. Il appartient au candidat de distinguer la responsabilité susceptible de résulter de la conduite des négociations de l'existence d'un contrat définitivement formé.

DT 2 : COUR DE CASSATION, CHAMBRE COMMERCIALE, 26 NOVEMBRE 2003, POURVOI N° 00-10.243

Arrêt Manoukian, extrait de la solution et de son principe.

Visa : article 1382 du Code civil dans sa rédaction antérieure à l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016, devenu l'article 1240 du Code civil.

Attendu de principe, synthèse de la décision : l'auteur d'une rupture fautive des pourparlers peut engager sa responsabilité délictuelle. La faute dans la rupture des négociations ne permet toutefois pas d'indemniser les gains que la conclusion du contrat aurait procurés ni la perte de chance de réaliser ces gains. Les dommages-intérêts réparant la faute ne peuvent donc être calculés comme si le contrat avait été conclu.

Portée pour le cas : la décision conduit à examiner séparément le caractère fautif de la rupture et la nature des préjudices invoqués. Elle ne préjuge pas de l'appréciation des faits propres à la situation de la Maison Viallet.

DT 3 : DONNÉES COMPTABLES, COMMERCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE LA MAISON VIALLET

Les données ci-dessous sont communiquées par la direction de la Maison Viallet pour les besoins de l'étude.

Compte de résultat simplifié de l’exercice 2025

Poste	Montant
Chiffre d’affaires	720 000
Charges variables	432 000
Charges fixes	252 000
Résultat d’exploitation avant éléments financiers et impôts	36 000

Montants en euros hors taxes. Données internes de la Maison Viallet.

Données commerciales du projet plateaux-repas

Donnée	Valeur
Prix de vente public unitaire	24,00 euros TTC
Taux de TVA applicable	10 %
Coût variable unitaire estimé	12,50 euros HT
Quantité prévisionnelle vendue	1 200 plateaux
Frais fixes spécifiques de promotion	4 500 euros
Chiffre d’affaires annuel estimé du marché local des plateaux-repas	3 600 000 euros HT

Hypothèses de travail établies par la direction pour la première opération de lancement.

Éléments de diagnostic interne et environnemental

Dimension	Éléments disponibles
Ressources et positionnement	Atelier de fabrication déjà équipé ; savoir-faire artisanal reconnu localement ; clientèle de particuliers fidélisée ; équipe de 8 salariés.
Contraintes internes	Capacité de production disponible limitée aux périodes de forte activité ; dépendance à deux fournisseurs principaux ; temps de livraison et de prospection à organiser.
Politique et réglementation	Les règles applicables à l'information du consommateur, à la sécurité sanitaire des aliments et à la traçabilité doivent être respectées pour toute nouvelle offre.
Économie	Les clients professionnels sollicités demandent des prix lisibles et une régularité de livraison ; les coûts des matières premières peuvent varier.
Société et modes de consommation	La clientèle locale manifeste un intérêt pour les produits régionaux et les repas prêts à consommer ; les attentes portent aussi sur la praticité et la ponctualité.
Technologie	La prise de commande en ligne et les outils de planification peuvent faciliter la gestion des commandes, sous réserve d'un investissement en temps et en organisation.
Environnement	La réduction des emballages et l'organisation de tournées de livraison limitant les déplacements sont des attentes exprimées par plusieurs clients professionnels.
Concurrence	Le marché local comprend des traiteurs, des boulangeries et des acteurs de la restauration collective proposant des solutions de repas à emporter.

Données internes et éléments d'environnement communiqués par la direction pour l'étude du projet.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 1.1 à 1.4, 2.1 et 3.1 à 3.3 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Compléter directement les tableaux ci-dessous. Pour la question 1, suivre les étapes du syllogisme juridique et rédiger la solution motivée dans l'espace prévu. Pour les calculs de gestion, faire apparaître les formules, les opérations et les résultats avec leurs unités.

Grille de raisonnement juridique

Étape du raisonnement juridique	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable	.....
Solution motivée pour la Maison Viallet	.....

À compléter pour la situation de rupture des négociations.

Matrice SWOT de la Maison Viallet

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Inscrire des éléments précis et justifiés tirés du contexte ou du DT 3.

Tableau de calculs de gestion

Indicateur	Formule et calcul	Résultat
Marge sur coût variable 2025	.....	.....
Taux de marge sur coût variable	.....	.....
Résultat d'exploitation 2025	.....	.....
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires	.....	.....
Prix de vente hors taxes d'un plateau	.....	.....
Marge sur coût variable unitaire	.....	.....
Chiffre d'affaires prévisionnel de l'opération	.....	.....
Part du marché local estimé	.....	.....
Résultat incrémental prévisionnel de l'opération	.....	.....

Présenter les formules et les résultats, avec les arrondis demandés.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.